



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 16 avril 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 16 avril 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025
 - 4.1.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil du 8 avril 2025
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Recyc-Québec — Attestation du programme ICI on recycle, niveau Performance
 - 4.2.2 Mise en œuvre de l’entente de développement culturel — Aide financière du MCCQ — 2024-2027
 - 4.2.3 Fabrique des mobilités Québec — Programme d’aide au développement du transport collectif (PATC) volet 2, mise en service d’outils technologiques pour favoriser l’interconnexion des services
 - 4.2.4 Projet de cohabitation avec les insectivores aériens de l’Estrie, Phase 1 du Zoo de Granby — Résolution CM2024-10-267



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 9 avril 2025
 - 5.1.2 Appuis
 - 5.1.2.1 Regroupement des MRC de la Gaspésie — Utilisation de frais administratifs du Fonds Régions et Ruralité (FRR)
 - 5.1.2.2 FQM – Non-reconduction du financement du programme RénoRégion pour les citoyens vulnérables de nos régions
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 Souper des fêtes — Édition 2025

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 NHCF – Parrainage fiscal — Rues Principales
 - 6.1.4 Services professionnels — Consultation juridique - Honoraire
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mars 2025
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
- 6.4 AIDE FINANCIÈRE ET COMMANDITE
 - 6.4.1 Les Scèneux du Pavillon

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 8 avril 2025
- 7.2 Mandat services professionnels — Étude d'optimisation des services de récupération et de réemploi dans les MRC de Coaticook et de Memphrémagog
- 7.3 Gestion des matières aux écocentres — Entente de services avec la Ressourcerie
- 7.4 Pneus hors norme et autres matières résiduelles caoutchouteuses — Entente de services
- 7.5 Système d'épandage de lisier (Dragline) — Aide financière — Fonds Signature Innovation
- 7.6 Avis de conformité — Municipalité de Saint-Malo – Règlement no 462-2024 modifiant le règlement de zonage no 356-2010 afin d'agrandir la zone RC-2 et y permettre les bâtiments en rangée
- 7.7 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 10 avril 2025
 - 7.7.2 Système d'épandage de lisier (Dragline) — Aide financière — Fonds Signature Innovation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.7.3 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) renouvelé — Adoption
- 7.7.4 Implication au sein du CCA — Remerciements

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional du développement des communautés (CDC) du 9 avril 2025
- 8.2 Renouvellement — Fonds Tillotson Express
 - 8.2.1 Adoption de la Politique d’investissement
 - 8.2.2 Validation des ententes administratives
- 8.3 Fonds jeunesse — Événement TintamArt 2025
- 8.4 Fonds Tillotson de la région de Coaticook — Projets retenus (printemps)
- 8.5 Fête de la Rentrée — Demande d’aide financière pour le projet « Accueillir en français »

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) du 1^{er} avril 2025

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique — Volet prévention incendie 16 avril 2025
- 10.2 Rapport annuel 2024 — Schéma de couverture de risques en incendie
- 10.3 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle — Modification de l’article 226.2 du Code de la sécurité routière

11.0 GREFFE

- 11.1 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.1.1 Appel d’offres public — Collecte et transport des matières résiduelles et compostables
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « registre de correspondance »
- 11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 PRÉFET
- 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Centre d’action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook — Bulletin CAB express – Avril 2025

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Rappels en marge des élections générales municipales

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Mesdames Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement et Catherine Madore, agente de communication marketing ainsi que Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2025-04-081

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2025-04-082

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DU 19 MARS 2025

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-083

**4.1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2025**

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 RECYC-QUÉBEC — ATTESTATION DU PROGRAMME ICI ON RECYCLE, NIVEAU PERFORMANCE

Information est donnée à l’effet que Recyc-Québec a complété l’analyse de la demande d’attestation à l’égard du Programme ICI on recycle et que la MRC obtient la certification, niveau Performance, pour sa gestion des matières résiduelles. Cette certification était une des exigences liées à l’aide financière de Recyc-Québec pour les écocentres régionaux.

4.2.2 MISE EN ŒUVRE DE L’ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL — AIDE FINANCIÈRE DUMCCQ — 2024-2027

Information est donnée à l’effet que le ministère de la Culture et des Communications participera financièrement à la mise en œuvre de l’entente de développement culturel 2024-2027 pour un montant de 120 000 \$, soit le même montant que l’entente précédente.

4.2.3 FABRIQUE DES MOBILITÉS QUÉBEC — PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PATC) VOLET 2, MISE EN SERVICE D’OUTILS TECHNOLOGIQUES POUR FAVORISER L’INTERCONNEXION DES SERVICES

Information est donnée à l’effet que la Fabrique des mobilités a reçu la confirmation de l’aide financière demandée au Programme d’aide au développement du Transport collectif (PATC), volet 2 pour la mise en service d’outils technologiques visant à favoriser l’interconnexion des services. La MRC avait appuyé le projet l’automne dernier.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**4.2.4 PROJET DE COHABITATION AVEC LES INSECTIVORES
AÉRIENS DE L'ESTRIE, PHASE 1 DU ZOO DE GRANBY
— RÉSOLUTION CM2024-10-267**

Information est donnée à l'effet que le Zoo de Granby a reçu la confirmation de l'aide financière demandée pour compléter le projet de 2 ans dans la MRC pour la protection et la cohabitation avec les chauves-souris et les martinets. La MRC avait appuyé le projet l'automne dernier.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 AVRIL 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 9 avril 2025.

5.1.2 APPUIS

CM2025-04-084

**5.1.2.1 REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE —
UTILISATION DE FRAIS ADMINISTRATIFS DU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

ATTENDU que le Regroupement des MRC de la Gaspésie sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales afin que celle-ci permette l'utilisation jusqu'à 15 % des fonds sous la responsabilité des MRC en frais administratifs, et ce, afin d'assurer une stabilité et une continuité dans le suivi et la réalisation des projets afin de soutenir le développement de leur territoire ;

ATTENDU les compétences accordées aux MRC en développement local et régional, leur permettant de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de leur territoire ;

ATTENDU que les règles entourant le renouvellement du Fonds Régions et Ruralité (FRR) sont encore inconnues ;

ATTENDU que, depuis sa création et à l'image de ses prédécesseurs, tels que le Fonds de développement des territoires et les Pactes ruraux, le FRR a été salué pour sa souplesse et pour les possibilités offertes par ses différents volets ;

ATTENDU que cette souplesse est essentielle et doit être préservée afin de permettre aux MRC de continuer à assumer pleinement leur rôle en matière de développement régional ;

ATTENDU que, dans sa forme actuelle, le FRR joue un rôle clé dans l'accompagnement et le développement des projets municipaux, économiques et communautaires ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'un des enjeux majeurs anticipés relativement au renouvellement du FRR concerne la possibilité pour les MRC d'utiliser une partie du fonds pour soutenir leurs ressources humaines ;

ATTENDU qu'un recul à l'égard de l'utilisation des frais administratifs entraînerait des conséquences directes sur les capacités des MRC à assurer le soutien et l'accompagnement des projets locaux, ce qui irait à l'encontre même des objectifs du FRR ;

ATTENDU que permettre l'utilisation d'une partie des fonds, sous la responsabilité des MRC, en frais administratifs assurerait une stabilité et une continuité dans le suivi et la réalisation des projets, alors qu'une réduction de cette proportion compromettrait la capacité des MRC à maintenir des équipes qualifiées et à accompagner adéquatement des initiatives locales ;

ATTENDU que les MRC ont démontré leur efficacité dans l'utilisation des frais administratifs, maximisant ainsi l'impact des projets locaux et, conséquemment, que de réduire ces frais remettrait en question les acquis de cette gestion rigoureuse et efficace qui a fait ses preuves ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le Regroupement des MRC de la Gaspésie dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales afin que celle-ci permette au moins l'utilisation équivalente à la dernière édition, des fonds sous la responsabilité des MRC en frais administratifs, et ce, afin d'assurer une stabilité et une continuité dans le suivi et la réalisation des projets afin de soutenir le développement de leur territoire ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-085

5.1.2.2 FQM — NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION POUR LES CITOYENS VULNÉRABLES DE NOS RÉGIONS

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) sollicite l’appui du monde municipal dans ses démarches auprès de la ministre de l’Habitation afin que celle-ci relance immédiatement le programme RénoRégion pour l’année financière 2025-2026 et qu’elle s’engage à assurer son financement à long terme ;

ATTENDU que la Société d’habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l’abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

ATTENDU que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n’y a aucun logement abordable ou encore moins d’habitations à loyer modique ;

ATTENDU qu’il y a plus de mille familles sur les listes d’attente des MRC du Québec ;

ATTENDU que la FQM a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

ATTENDU que cette demande est restée sans réponse et que les projets d’appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l’Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

ATTENDU que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l’État québécois et qu’il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

ATTENDU que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la FQM a déposé l’an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d’augmenter l’efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

ATTENDU que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

ATTENDU que l’abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

ATTENDU que ces mesures et incertitudes fragilisent la situation des inspecteurs accrédités ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans ses démarches auprès de la ministre de l’Habitation afin que celle-ci relance immédiatement le programme RénoRégion pour l’année financière 2025-2026 et qu’elle s’engage à assurer son financement à long terme ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu’à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

5.3.1 SOUPER DES FÊTES — ÉDITION 2025

Information est donnée que l’édition 2025 du Souper des fêtes ne peut être tenu à l’Épervier le samedi 29 novembre, comme prévu. Il se tiendra au Club de golf de Coaticook.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d’un montant total de 648 689,33 \$ payés au 16 avril 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d’un montant total de 129 756,44 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 129 756,44 \$ d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-087

6.1.3 NHCF — PARRAINAGE FISCAL — RUES PRINCIPALES

ATTENDU que Rues Principales a fait une demande de soutien financier à la Neil and Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation (NHCF) pour le projet « Magie-Ville » ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-01-045, la MRC de Coaticook a accepté de servir de « fiscal sponsor » auprès de la NHCF pour le projet de Rues Principales ;

ATTENDU que la MRC a reçu le montant du soutien financier pour le projet de Rues Principales, ainsi que les conditions y étant associées ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de verser l’intégralité des sommes reçues à Rues Principales pour le projet « Magie-Ville » en respect des conditions édictées par la Neil and Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-088

6.1.4 SERVICES PROFESSIONNELS — CONSULTATION JURIDIQUE — HONORAIRES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d’accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu’ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 6 243,75 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 6 555,16 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 MARS 2025

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d’autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l’exercice financier 2025, pour le mois de 31 mars 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

6.4 AIDE FINANCIÈRE ET COMMANDITE

CM2025-04-089

6.4.1 LES SCÈNEUX DU PAVILLON

ATTENDU que la troupe de théâtre amateur les Scèneux du Pavillon fut créée en 2003 ;

ATTENDU que l’édition 2025 de la production sera présentée les 15, 16 et 17 mai 2025 ;

ATTENDU la demande de soutien financier adressée par les Scèneux ;

ATTENDU la « *Politique concernant les demandes d’aide financière et de commandites* » en vigueur depuis le 20 octobre 2004 à la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de soutenir financièrement les Scèneux du Pavillon, en effectuant un don de 200 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 200 \$ au sein de la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & bien-être — Autre, *Dons autres organismes* », poste 02 59002 970 à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires ainsi que le paiement de la contribution de la MRC au soutien de l’édition 2025.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L’OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 8 AVRIL 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) Régional de l’Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2025.

CM2025-04-090

7.2 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS — ÉTUDE D’OPTIMISATION DES SERVICES DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉEMPLOI DANS LES MRC DE COATICOOK ET DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite optimiser les services de récupération et de réemploi sur son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog souhaite également entreprendre une telle démarche ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu’il est opportun de confier un mandat de services professionnels à l’externe afin d’obtenir un modèle de gestion optimale ;

ATTENDU que le mandat doit être défini avant d’amorcer un processus d’appel d’offres conformément aux règles de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l’aménagement à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) Régional de l’Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le mandat pour l’étude d’optimisation des services de récupération et de réemploi dans les MRC de Coaticook et de Memphrémagog, tel que présenté et incluant :
 - o dresser un portrait sommaire de la gestion actuelle des matières résiduelles d’origine résidentielle non pris en charge par la collecte à 3 voies ;
 - o identifier les éléments à améliorer ou à optimiser ;
 - o proposer des pistes d’amélioration ;
 - o soumettre un ou des modèles de gestion optimale des matières résiduelles qui atteindra les objectifs suivants et qui devront couvrir les éléments de gouvernance, financier et de gestion des matières résiduelles :
 - a) réduire les frais pour les municipalités ;
 - b) éviter les doublages de service notamment avec les écocentres du territoire ;
 - c) optimiser le réemploi et la récupération ;
 - d) réduire la confusion pour la population ;
 - e) permettre la croissance et l’optimisation d’un service de réemploi pour tout le territoire de la MRC de Memphrémagog
 - o définir l’impact du modèle proposé sur les services en place, et les besoins de nouveaux services/infrastructures, le cas échéant (incluant les impacts sur l’achalandage, les heures d’ouverture des services, les ressources humaines ainsi que les impacts financiers anticipés) ;

- ▶ de confier le mandat à la greffière d’amorcer le processus d’appel d’offres sur invitation auprès d’au moins deux soumissionnaires, en conformité des règles d’adjudication applicables.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

Madame Nathalie Dupuis rappelle aux membres du Conseil que celle-ci siège également au Conseil d’administration de la Ressourcerie des Frontières. Celle-ci y étant déléguée par la MRC.

CM2025-04-091

7.3 GESTION DES MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES —
ENTENTE DE SERVICES AVEC LA RESSOURCERIE

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une proposition d’entente de service entre la MRC de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour la collecte du matériel réutilisable recueillis dans les écocentres, incluant la collecte et la pesée du matériel réutilisable recueilli, selon l’horaire et la disponibilité des collectes et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) Régional de l’Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de l’élue responsable des dossiers « Développement social » (dont la Ressourcerie) et administratrice à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le prix proposé dans la proposition d’entente pour la collecte du matériel réutilisable recueillis dans les écocentres, mais seulement pour l’année 2025 ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la signature de l’entente modifiée avec la Ressourcerie des Frontières afin de donner plein effet à la présente résolution ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d’affecter et d’engager le crédit correspondant dans la Partie I, le département « *Gestion des matières résiduelles* », catégorie de fonctions « *Écocentres — Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-092

**7.4 PNEUS HORS NORME ET AUTRES MATIÈRES
RÉSIDUELLES CAOUTCHOUTEUSES — ENTENTE DE
SERVICES**

ATTENDU qu’une demande de prix fut effectuée auprès du fournisseur de l’an dernier, pour la revalorisation des pneus hors norme et autres matières en caoutchouc recueillis aux écocentres permanents ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de Revalorisation TPOL Inc. (NEQ : 1173233967) à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) Régional de l’Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d’accepter la proposition de services de Revalorisation TPOL Inc. pour la revalorisation des pneus hors norme et autres matières en caoutchouc recueillis aux écocentres permanents, telle que présentée ;
- ▶ d’appliquer une majoration de 5 \$ au coût unitaire applicable pour la récupération des pneus de tracteur, pour 2025, il sera ainsi de 35 \$ l’unité ;
- ▶ d’autoriser la coordonnatrice — Matières résiduelles à procéder à la signature de l’entente afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit correspondant dans la Partie I, le département « *Gestion des matières résiduelles* », catégorie de fonctions « *Écocentres — Élimination* », poste budgétaire 02 45100 446 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-093

7.5 SYSTÈME D’ÉPANDAGE DE LISIER (DRAGLINE) —
AIDE FINANCIÈRE — FONDS SIGNATURE
INNOVATION

ATTENDU que la Coopérative d’utilisation de matériel agricole (CUMA) de la région de l’Estrie propose de développer une nouvelle branche qui fera l’acquisition d’un système d’épandage de lisier innovant, combinant irrigation et incorporation (Dragline) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce système vise à réduire la compaction des sols, minimiser le lessivage des nutriments et limiter les odeurs liées aux chantiers d'épandage ;

ATTENDU que le système répond à un besoin essentiel pour les producteurs agricole de la région et contribuera également à la réduction de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et à l'adaptation au changement climatique ;

ATTENDU que le système sera adapté au relief estrien ;

ATTENDU que le coût du projet est de plus de 290 000 \$;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 10 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter d'appuyer financièrement le projet de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de la région de l'Estrie dans le cadre de l'acquisition d'un système d'épandage de lisier innovant, combinant irrigation et incorporation (Dragline), telle que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 10 000 \$ à cet effet, dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Signature », poste budgétaire 02 61001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-094

7.6 **AVIS DE CONFORMITÉ — MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO — RÈGLEMENT N° 462-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 356-2010 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RC-2 ET Y PERMETTRE LES BÂTIMENTS EN RANGÉE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que le « règlement n° 462-2024 modifiant le règlement de zonage no 356-2010 afin d'agrandir la zone RC-2 et y permettre les bâtiments en rangée » de la Municipalité de Saint-Malo, adopté le 11 novembre 2024, fut transmis et examiné par le comité administratif de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'avis du 15 novembre 2024 émis par l'aménagiste Monsieur Timothé Breton et validé par la directrice de l'aménagement, Madame Marie-Claude Bernard, à l'effet que ledit règlement devrait être considéré conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du « règlement n° 462-2024 modifiant le règlement de zonage no 356-2010 afin d'agrandir la zone RC-2 et y permettre les bâtiments en rangée » de la Municipalité de Saint-Malo, décrit à la présente et en conséquence, le comité administratif de la MRC de Coaticook requiert de la greffière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 16 avril 2025, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.7 DOSSIER AGRICOLE ET PDZA

**7.7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL
CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 10 AVRIL 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 10 avril 2025.

**7.7.2 SYSTÈME D'ÉPANDAGE DE LISIER (DRAGLINE) —
AIDE FINANCIÈRE — FONDS SIGNATURE
INNOVATION**

Le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 10 avril 2025 a recommandé au Conseil de la MRC d'appuyer financièrement le projet de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de la région de l'Estrie visant à développer une nouvelle branche qui fera l'acquisition d'un système d'épandage de lisier innovant, combinant irrigation et incorporation (Dragline). Voir le point 7.5 sur le même sujet.

**7.7.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
(PDZA) RENOUVELÉ — ADOPTION**

Le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 10 avril 2025 a recommandé au Conseil de la MRC d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) renouvelé et son plan d'actions. Toutefois, de légers ajustements sont à apporter et certains détails à peaufiner. La version finale sera présentée lors de la séance du Conseil de mai.



CM2025-04-095

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.7.4 IMPLICATION AU SEIN DU CCA — REMERCIEMENTS

ATTENDU que Monsieur Jean Chartier a quitté ses fonctions au niveau de l’urbanisme à la Ville de Coaticook, le 31 mars dernier ;

ATTENDU que celui-ci a siégé à titre de personne-ressource au sein du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, et ce depuis plus de 25 ans ;

ATTENDU que son implication et ses judicieux conseils furent fortement appréciés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 10 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de lui adresser de sincères remerciements pour son implication au sein du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC et nos meilleurs vœux de retraite.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 9 AVRIL 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

8.2 RENOUVELLEMENT — FONDS TILLOTSON EXPRESS

CM2025-04-096

8.2.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ATTENDU que la Fondation Neil et Louise Tillotson, géré par la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF), a implanté un projet-pilote (le Dash Grant Program), pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure ;

ATTENDU qu'en raison du succès de ce programme de financement depuis son lancement en 2022, la NHCF a souhaité poursuivre son implication financière sur le territoire de la MRC de Coaticook pour l'année 2025-2026 et a bonifié l'enveloppe allouée ;

ATTENDU que les objectifs du programme de demandes express du Fonds Tillotson de la MRC de Coaticook sont les suivants :

- offrir un outil de financement simple et rapide pour les projets de petite envergure ;
- soutenir des petits projets contribuant à la revitalisation des communautés de la MRC de Coaticook ;
- être complémentaire aux autres sources de financement disponibles dans la région ;

ATTENDU qu'il appert opportun de se doter d'une politique d'investissement afin d'encadrer les modalités associées aux demandes au Fonds express ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le projet de politique d'investissement ;

ATTENDU que les demandes se font en continu ;

ATTENDU qu'il est proposé de limiter l'aide financière maximale pouvant être accordée à un même organisme, dorénavant elle sera de 1 500 \$ par période, peu importe le nombre de projets présentés ;

ATTENDU que le fonds se veut complémentaire aux autres outils et ne se veut pas une source de financement récurrente au soutien d'un projet, ainsi une seule demande pourra être déposée pour un même projet, de même nature ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter la Politique d’investissement du Fonds Express (Dash Grant) de la Fondation Neil et Louise Tillotson, telle que présentée ;
- ▶ de publier celle-ci sur le site Internet de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-097

8.2.2 VALIDATION DES ENTENTES ADMINISTRATIVES

ATTENDU que la Fondation Neil et Louise Tillotson, géré par la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF), a implanté un projet-pilote (le Dash Grant Program), pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure ;

ATTENDU qu’en raison du succès de ce programme de financement depuis son lancement en 2022, la NHCF a souhaité poursuivre son implication financière sur le territoire de la MRC de Coaticook pour l’année 2025-2026 et a bonifié l’enveloppe allouée ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l’entente administrative (management agreement) fixant les responsabilités des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’entente administrative (management agreement) avec la New Hampshire Charitable Foundation pour le Fonds Express (Dash Grant) 2025-2026, tel que présentée ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la signature de l’entente au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-098

8.3 FONDs JEUNESSE — ÉVÉNEMENT TINTAMART 2025

ATTENDU qu’un événement artistique printanier est en préparation dans la région afin de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux à travers la médiation culturelle ;

ATTENDU que l’événement se veut une célébration de la culture locale ;

ATTENDU que divers ateliers seront animés dans les locaux du Carrefour jeunesse Emploi ;

- ATTENDU** que les objectifs poursuivis par les organisateurs sont de :
- o organiser un événement afin de stimuler la vie culturelle de la région ;
 - o renforcer les liens entre les artistes et la communauté locale ;
 - o créer un impact positif pour les jeunes dans leur parcours exploratoire en les invitant à participer à divers ateliers artistiques ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l’une des priorités du Comité Jeunesse est de contribuer aux événements existants dans la région s’adressant à la clientèle jeunesse ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de contribuer financièrement à l’événement artistique printanier, tel que plus amplement décrit au préambule de la présente résolution pour un montant de 1 500 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 1 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », *poste budgétaire* 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception d’une facture à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



CM2025-04-099

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.4 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK — PROJETS RETENUS (PRINTEMPS)

ATTENDU qu’un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d’intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d’approuver ou de rejeter les demandes d’aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des 32 projets retenus par le Comité pour le premier appel de projets de 2025, pour un montant total de 130 007,64 \$ d’aide financière, dont 98 097,64 \$ ou 74,46 % de l’enveloppe, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les 32 projets retenus par le comité pour le premier appel de projets de 2025, pour un montant total de 130 007,64 \$ d’aide financière, tel que présenté ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l’émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ d’aviser le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook », et ce avec l’accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu’aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l’appel de projets de l’automne ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC afin que celle-ci rencontre ses obligations ne lui ont pas été préalablement transmis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-100

8.5 FÊTE DE LA RENTRÉE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « ACCUEILLIR EN FRANÇAIS »

ATTENDU qu'« Accueillir en français » est un programme de promotion et de valorisation de la langue française pour les municipalités locales et MRC membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui désirent réaliser des projets auprès des personnes issues de l'immigration ;

ATTENDU que l'établissement de nouveaux résidants, notamment les personnes issues de l'immigration, notamment dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie de main d'œuvre, constitue un atout précieux, voire inestimable ;

ATTENDU que la Fête de la Rentrée répond aux objectifs du programme et pourrait être un projet admissible ;

ATTENDU que le plafond de l'aide financière accordée est fixé à 25 000 \$ par projet retenu ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de présenter une demande d'aide financière au programme de la FQM « Accueillir en français » visant la promotion et la valorisation de la langue française pour la Fête de la Rentrée, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser l'agente d'accueil et d'immigration à compléter le formulaire prescrit au nom de la MRC de Coaticook et à procéder à la signature de celui-ci et de tout autre document jugé utile ou nécessaire, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE (CCT) DU 1^{er} AVRIL 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la MRC de Coaticook du 1^{er} avril 2025.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE — VOLET PRÉVENTION INCENDIE 16 AVRIL 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook du 16 avril 2025 et le président Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

10.2 RAPPORT ANNUEL 2024 — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel des activités doit être produit permettant ainsi de documenter et d’établir les statistiques en incendie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) ;

ATTENDU que pour faciliter la démarche, un seul rapport est préparé pour la MRC et l'ensemble des municipalités locales qui la constituent ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* communiquer au ministre, **au plus tard le 31 mars** de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements, communément appelé DSI ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les « *trois mois de la fin de leur année financière* » le rapport d'activités de l'exercice précédent, soit **jusqu'au 31 mars** ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

ATTENDU que pour donner suite aux récentes modifications apportées à la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales et les régies intermunicipales doivent désormais remettre leur rapport d'activités annuelles en reddition de compte quant à la mise en œuvre du schéma à la MRC et non plus au ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU que les MRC doivent quant à elles continuer de le transmettre au ministre de la Sécurité publique, mais dorénavant aux 2 ans, plutôt que chaque année ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-05-168, le Conseil de la MRC a choisi de conserver la forme actuelle du rapport conjoint (local et régional) d'activités annuelles en reddition de compte quant à la mise en œuvre du schéma de la MRC de Coaticook, afin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité de la région ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel que présenté et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook fut également présenté au Comité de sécurité publique/volet prévention incendie et sera transmis aux municipalités locales ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook du 16 avril 2025 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l’invitant de **nouveau**, à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d’accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours aux autorités pour produire un rapport annuel **complet et qui tienne compte de l’ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année et de l’approbation des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2025-04-102

**10.3 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE —
MODIFICATION DE L’ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable afin que le libellé de l’article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) soit modifié afin de permettre également aux premiers répondants d’utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence, lorsqu’ils répondent à un appel d’urgence au même titre que les pompiers ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que depuis le 1^{er} avril 2021 l'article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU que cet article ne s'applique toutefois pas aux premiers répondants d'une Municipalité ;

ATTENDU qu'il serait souhaitable que les premiers répondants puissent également utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence, lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence au même titre que les pompiers ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook du 16 avril 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dans ses démarches auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable afin que le libellé de l'article 226.2 du *Code de la Sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) soit modifié afin de permettre également aux premiers répondants d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence, lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence au même titre que les pompiers ;
- ▶ de transmettre également copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	47/47	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 GESTION CONTRACTUELLE

CM2025-04-103

**11.1.1 APPEL D’OFFRES PUBLIC — COLLECTE ET
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ETCOMPOSTABLES**

ATTENDU que la MRC de Coaticook assume la gestion du contrat octroyé initialement à Sani-Estrie aux termes de la résolution 2020-09-165 pour l’enlèvement et le transport des matières compostables et les déchets pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ;

ATTENDU que Sani-Estrie est maintenant opérée par EnviroConnexions ;

ATTENDU l’augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les municipalités ont de nouveau signifié à la MRC leur intention de participer à un appel d’offres commun y compris la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

ATTENDU qu’aux termes de l’évaluation des besoins des municipalités locales, l’évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 1 000 000 \$ pour un contrat de 3 ans et qu’il s’agit d’une dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions publique (supérieure au seuil fixé par le gouvernement à 133 800 \$) ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et ses modifications ;

ATTENDU que ces règlements et les dispositions applicables du *Code municipal du Québec* ont comme objectif d’assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l’équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d’octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que de récentes dispositions de la Loi offrent aux organismes municipaux la possibilité de disposer d'un levier additionnel pour mieux procéder à la sélection des contractants ;

ATTENDU que l'évaluation de rendement est une attestation produite par l'organisme municipal relativement au respect des engagements contractuels et à la prestation de services d'un entrepreneur ou d'un fournisseur ;

ATTENDU que pour justifier et appuyer l'évaluation, il est toutefois nécessaire d'utiliser un processus intègre, soutenu par des critères objectifs et par une documentation adéquate ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de 3 ans et une année d'option pour la cueillette et le transport des déchets et des matières compostables pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est, selon les modalités discutées et avec plus d'un bordereau de prix ;
- ▶ de considérer et intégrer certaines particularités sur le territoire dans le cadre de la collecte ;
- ▶ de publier l'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation de gestion contractuelle en vigueur à la MRC ;
- ▶ de consulter les municipalités avant l'octroi de contrat ;
- ▶ de prévoir aux documents d'appel d'offres que la MRC se réservera la possibilité de refuser, à la fin du contrat à être adjudgé, toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, aura fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans le cadre du présent appel d'offres, conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;
- ▶ de désigner la greffière à titre de responsable devant procéder à l'évaluation de rendement, pendant le contrat à être adjudgé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE LA MRC DE COATICOOK — BULLETIN CAB EXPRESS — AVRIL 2025

La greffière dépose le bulletin CAB Express du mois d'avril présentant la nouvelle directrice du CAB à la suite du départ de Madame Marjorie Tyroler pour une retraite bien méritée.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPELS EN MARGE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES

La greffière rappelle certains éléments en prévision des élections générales municipales le dimanche 2 novembre 2025.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 39.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 16 avril 2025.

Greffière et Responsable des archives
